

# **ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.**

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

Les Membres du bureau de l'Association

DONGES le 18 décembre 2016

à Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
Place Armand MORVAN  
44 480 DONGES

Objet : Convention de partenariat Mairie/Total  
Conseil Municipal du 15 décembre 2016

Monsieur le Maire,

Lors du Conseil Municipal réuni le jeudi 15 décembre 2016, le projet N°8 intitulé « Animations de Noël – Attribution d'une subvention de la société Total » inscrit à l'ordre du jour, était soumis à l'avis des conseillers municipaux. Une convention de financement déjà signée d'un responsable de Total Raffinage France était jointe à l'examen des élus.

Nous nous sommes procurés ces différents documents.

Quelles appréciations étaient portées sur vos prédécesseurs qui acceptaient de l'industriel des « aides » pour la commune sans que quiconque en connaisse le montant ni les contreparties demandées.

Nous avons toujours dénoncé ce fonctionnement considérant que la commune, en acceptant ces différentes aides (terrain, animations, publicité Total) ne pouvait que se rendre dépendante et ne pas pouvoir assumer pleinement son libre arbitre. Est-ce pour ces raisons que l'équipe municipale précédente a été favorable au plan de prévention des risques technologiques contraignant les riverains à des travaux inefficaces pour se protéger de risques dont ils n'étaient pas responsables.

D'ailleurs, il faut se souvenir qu'à l'occasion de plusieurs rencontres, vous vous insurgiez contre ce mode de fonctionnement et affirmiez vouloir ne pas le reproduire.

Nous pensions ces pratiques abandonnées.

La convention de partenariat « Mairie de Donges- Total », même si, dans un souci de transparence, vous avez choisi d'inscrire ce sujet à l'occasion d'un Conseil Municipal, est la confirmation que cette pratique perdure. L'industriel, rédacteur vraisemblable du texte, veut imposer à la commune et à ses

élus, des principes qui ne peuvent que contrecarrer son autonomie et limiter sa liberté d'expression. C'est la signification de plusieurs règles imposées par l'industriel :

- l'article 4 vous « engage à mentionner l'aide de Total dans la communication qui sera faite autour des animations et mettre en place une banderole « Total » sur la place André Morvan . Le Maire de la commune va-t-il se plier à cette exigence ?

- l'article 7 est encore plus intrusif, dangereux et inacceptable. Il exige du maire qu'il se comporte en agent bien pensant en s'engageant « à cultiver l'image positive de son partenaire et à ne commettre aucune action qui le ternirait ». Les prétentions de l'industriel sont claires : plus un mot sur les fumées qui polluent l'air ambiant, silence sur les bruits de la raffinerie qui empoisonnent l'existence des riverains, mutisme sur les odeurs qui empestent l'atmosphère. N'y a-t-il derrière tous ces « engagements » imposés une volonté de faire taire les expressions sur le PPRT, d'accepter les mesures du programme d'accompagnement aux risques industriels ! On ne peut que le craindre à la lecture de l'article 9.3 qui demande au Maire « d'imposer aux membres de son personnel les obligations prévues à l'article 9 »

Même si ces derniers principes ne sont pas clairement indiqués dans le texte de la convention, vous savez pertinemment, l'extrapolation que peut faire un juriste de règles apparemment anodines ou sans rapport direct.

Que dire aussi de la durée de la convention fixée pour une année alors que le projet concerne un événement ponctuel précis ?

Le texte de la convention que veut vous imposer la société Total en contrepartie des 2500 € de subventions pour des animations de Noël n'est pas acceptable et doit être rejeté.

Montrez à l'industriel qui rêve de mettre la commune, son maire ses élus et les personnels communaux sous sa tutelle, que la commune est majeure, qu'elle tient à disposer de son indépendance. N'acceptez pas ou rendez, comme vous l'avez suggéré lors du conseil municipal, la subvention proposée par l'industriel. Vous grandirez l'équipe municipale et affirmez votre désir de liberté.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de notre détermination.

Le bureau de l'Association

Thérèse BROSSAUD – Marie Aline BOYET – Jean Luc BOSQUE –  
Jean François VIGNAUD - Michel LE CLER

NB : ce texte sera communiqué à la presse, aux conseillers municipaux..